

DOCTRINE

En quoi la CJUE influe-t-elle sur le régime français des agents commerciaux ?

Lucie Aignelot, Julie Billiemaz et Lin Nin

Zoom sur les nouvelles obligations des CSE

Caroline Henot et Laurence Tardivel

La nouvelle enquête préliminaire ou l'art de donner et retenir

Cédric Porteron

JURISPRUDENCE

En cas d'allégation de faux documents par l'une des parties, le juge doit mener l'enquête (Cass. soc., 19 mai 2022, n° 21-10385)

Philippe Pouzet

Infection nosocomiale contractée à l'hôpital lors de soins prodigués par un praticien libéral : quel régime de responsabilité ? (CAA Bordeaux, 2^e ch., 31 mai 2022, n° 21BX03724)

Christophe Alonso

Va-t-on vers une carrière du contractuel dans la fonction publique territoriale ? (CE, 12 avr. 2022, n° 452547)

Jean-Roch Mauzy

LES PETITES AFFICHES

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

KIOSQUE
Lextenso

Les Petites Affiches peuvent désormais être citées de la façon suivante : LPA déc. 2021, n° LPA201g1.
Le numéro de type LPA201g1 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso
1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ

Directrice générale déléguée Emmanuelle FILIBERTI

Responsables de la rédaction Valérie BOCCARA et Céline SLOBODANSKY

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1023 T 94724 • ISSN : 2801-4200

Imprimé par Duplprint Mayenne • 733, rue Saint Léonard, 53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Allemagne (couverture, 0 % de fibres recyclées,

intérieur, 100 % de fibres recyclées), issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 248 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement France 2022 : 260,36 € TTC - Abonnement étranger 2022 : 280,50 €

Prix au numéro France : 30,63 € TTC - Prix au numéro étranger : 33 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



DOCTRINE

- LPA201s7** **En quoi la CJUE influe-t-elle sur le régime français des agents commerciaux ?** PAGE 4
Lucie Aignelot, Julie Billiemaz et Lin Nin
Les contrats d'agents commerciaux sont source de nombreux contentieux dans l'ordre interne français, notamment ceux relatifs à leur qualification et à leur indemnité en cas de rupture. L'interprétation de la directive n° 86/653/CEE par la CJUE joue un rôle primordial dans ces contentieux qui illustrent son important pouvoir d'harmonisation dans l'Union européenne.
- LPA201t9** **Les procédures pénales accélérées : vers le consentement au jugement ?** PAGE 8
Laura Viaut
Par l'intégration en droit français des procédures pénales accélérées et des modes alternatifs de règlement des conflits, l'aveu entre dans une nouvelle configuration des modalités de jugement, laquelle est fondée sur le consentement.
- LPA201t6** **Fintech dans le secteur des paiements et ouverture du capital : une autorisation est-elle imposée par la réglementation ?** PAGE 10
Anthony Aranda Vasquez
Les levées de fonds des fintech ne cessent d'augmenter : en 2021, elles s'élevaient à 2,3 milliards d'euros. Ces levées de fonds peuvent entraîner l'application de certaines exigences réglementaires. Le présent article entend résumer les exigences qui s'appliquent lors de l'ouverture du capital d'une fintech du secteur des paiements.
- LPA201t3** **Après 40 ans de dépénalisation de l'homosexualité, quel est le sort réservé à la communauté homosexuelle ?** PAGE 13
Isabelle Corpart
En 40 ans, la prise en compte juridique des personnes homosexuelles a énormément évolué. Avoir des relations sexuelles avec une personne de son sexe a été décrié pendant des années, réprimé et sanctionné par des pénalités mais, grâce à la loi n° 82-683 du 4 août 1982 qui a dépénalisé l'homosexualité, d'autres réformes ont suivi. Désormais, les couples de même sexe se voient accorder régulièrement de nouveaux droits, pour qu'ils obtiennent l'égalité avec les couples hétérosexuels mariés ou vivant en concubinage. Ils peuvent se marier, avoir des enfants, les adopter, mais surtout la protection des personnes homosexuelles est mieux assurée.
- LPA201t1** **La fin de *Roe v. Wade*** PAGE 19
Marc Peltier
À la suite d'un revirement de jurisprudence, la Cour suprême des États-Unis a récemment retenu que le droit à l'avortement n'est pas protégé par la Constitution fédérale. Cette nouvelle approche, fondée sur une lecture originaliste, laisse ouverte de nombreuses questions.
- LPA201t0** **Zoom sur les nouvelles obligations des CSE** PAGE 25
Caroline Henot et Laurence Tardivel
L'environnement prend une place prépondérante au niveau politique et doit aujourd'hui faire partie intégrante du dialogue social. Le CSE doit désormais se prononcer sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise, notamment dans le cadre de ses consultations récurrentes (politique sociale, orientations stratégiques...). Aux partenaires sociaux de s'emparer pleinement du sujet, la BDSE devant leur permettre de disposer des informations utiles et, ainsi, d'appréhender au mieux les enjeux environnementaux.

LPA201s9 **Le principe de « cashback » appliqué aux investissements en SCPI : les zones d'ombres juridiques et réglementaires**

PAGE 29

Alexandre Peron

Le monde évolue à une vitesse exponentielle et le monde de la finance n'échappe pas à la règle. La rencontre de la « new-tech » et de la finance a permis de voir éclore de nombreuses fintechs qui, aujourd'hui, pénètrent quasiment tous les marchés. Le domaine des investissements en SCPI a le vent en poupe et conserve une attractivité pour tous les investisseurs, du simple profane au plus chevronné. Des nouveaux acteurs 2.0 ont récemment vu le jour en proposant notamment un système de cashback à l'origine de nombreuses interrogations.

LPA201u3 **La nouvelle enquête préliminaire ou l'art de donner et retenir**

PAGE 35

Cédric Porteron

La loi pour la confiance en l'institution judiciaire (loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021) a permis de franchir une étape dans l'appréhension de l'enquête préliminaire au regard des droits de la défense. Le dossier peut devenir plus accessible et la participation du suspect en cours d'enquête est amorcée. La pratique et la jurisprudence à venir donneront la pleine mesure de la portée de ces nouvelles dispositions. Une première analyse de celles-ci montre une gêne persistante face au développement du contradictoire à ce stade des investigations.

JURISPRUDENCE

LPA201s6 **En cas d'allégation de faux documents par l'une des parties, le juge doit mener l'enquête**

PAGE 42

Philippe Pouzet

Cass. soc., 19 mai 2022, n° 21-10385

Par un arrêt du 19 mai 2022, la Cour de cassation est venue rappeler les règles applicables en cas de doute sur l'authenticité d'un document produit en justice.

LPA201s8 **Infection nosocomiale contractée à l'hôpital lors de soins prodigués par un praticien libéral : quel régime de responsabilité ?**

PAGE 45

Christophe Alonso

CAA Bordeaux, 2^e ch., 31 mai 2022, n° 21BX03724

Dans son arrêt du 31 mai 2022, la cour administrative d'appel de Bordeaux apporte des précisions au régime juridique relatif aux infections nosocomiales sur le point de savoir quel régime de responsabilité s'applique lorsqu'une telle infection survient à l'hôpital lors de soins prodigués par un praticien exerçant en secteur libéral.

LPA201t5 **Va-t-on vers une carrière du contractuel dans la fonction publique territoriale ?**

PAGE 49

Jean-Roch Mauzy

CE, 12 avr. 2022, n° 452547

Par la présente décision, le Conseil d'État a semblé ouvrir, à la suite de la Cour de justice de l'Union européenne – et notamment de sa décision Arostegui c/ Navarre du 20 juin 2019 –, à un alignement au sein de la fonction publique des agents, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires, et à la création d'un droit à la carrière pour les premiers tel qu'il existe pour les seconds. Mise en abyme par son arrêt n° 449267 du 19 avril 2022, la position du Conseil d'État constitue une évolution qui s'inscrit davantage dans la démarche d'effacement des différences au nom de raisons objectives que dans le dépassement de la distinction qui demeure fondamentale au regard de la priorité de recrutement qui continue d'être strictement appliquée.

LPA201u0 **Le point sur la restitution des allocations-chômage indûment versées**

PAGE 55

Marc Richevaux

Cass. 2^e civ., 27 avr. 2022, n° 20-22360, F-B

Les organismes sociaux sont confrontés à des fraudes qui peuvent donner lieu à des actions en répétition des indus, à condition de tenir compte des règles relatives à la prescription.

LPA201t4 **Levée du secret professionnel en cas de maltraitements sur enfant : attention au destinataire !**

PAGE 59

Amélie Niemiec

CE, 30 mai 2022, n° 448646

Si la levée du secret professionnel est possible dans certaines circonstances particulières, notamment en cas de maltraitements sur mineurs, le médecin doit être attentif à la personne à laquelle il adresse son signalement. C'est ce qu'une pédopsychiatre a appris à ses dépens après avoir été sanctionnée par le conseil de l'ordre des médecins. Cependant, le Conseil d'État a finalement décidé d'annuler cette décision.

LPA201u2 **Barème *Macron*, échec et mat ou simple roque ?**

PAGE 62

Mathilde Richevaux

Cass. soc., 11 mai 2022, n° 21-14490 – Cass. soc., 11 mai 2022, n° 21-15247

Les arrêts rendus le 11 mai 2022 sonnent-ils le glas du débat autour de la conformité du barème Macron aux normes internationales ? Rien n'est moins sûr...

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
redaction@lextenso.fr